



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01739

Numéro SIREN : 642 010 045

Nom ou dénomination : CONSTANTIN ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2015 sous le numéro de dépôt 10880

CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT

L'an deux mil quatorze, le treize novembre, à 13 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sis 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Jean-Paul SEGURET, seul Actionnaire présent et acceptant, est appelé comme Scrutateur.

Monsieur François DESTOMBES est désigné Secrétaire de séance.

Le Cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux comptes de la Société, et Madame Rosine MALENGUEBOU et Monsieur Rémi BARBAGIANNI, respectivement représentants de l'Unité Economique et Sociale collègue « Non Cadres » et collègue « Cadres », dûment convoqués, sont absents excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre d'actions ayant droit de vote requis par la Loi et les Statuts et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la copie des lettres de convocation remises en main propre aux représentants de l'Unité Economique et Sociale,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 mai 2014,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Renouvellement de mandats d'Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur,
 - Pouvoirs en vue des formalités,
 - Questions diverses.

Le Président présente au Conseil d'Administration le Rapport de Gestion. Puis lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à échéance des mandats d'Administrateur de Messieurs José-Luis GARCIA, Frédéric MOULIN, Alain PONS et Antoine DE RIEDMATTEN ainsi que du souhait de ce dernier de ne pas être renouvelé dans ses fonctions et, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de :

- renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs José-Luis GARCIA, Frédéric MOULIN et Alain PONS, et
- nommer Monsieur Brice CHASLES, demeurant 19 rue Saint James – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité de nouvel Administrateur,

Et ce, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

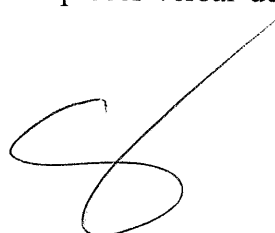
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 novembre 2014.

Le Président du Conseil d'Administration.



CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 SEPTEMBRE 2014

EXTRAIT

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre, à 13 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la Société, sis au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

-
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration sous condition suspensive,
 - Renouvellement du mandat du Directeur Général sous condition suspensive,
 - Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué sous condition suspensive,
 - Pouvoir en vue des formalités,
-

SONT PRESENTS

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Antoine DE RIEDMATTEN, Administrateur,
Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur,
Monsieur Alain PONS, Administrateur.

Le Cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

Madame Rosine MALENGUEBOU et Monsieur Rémi BARBAGIANNI, respectivement représentants de l'Unité Economique et Sociale collègue « Non Cadres » et « Cadres », dûment convoqués, sont absents excusés.

Monsieur José-Luis GARCIA, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion, constate que tous les Administrateurs sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil régulièrement constitué peut délibérer valablement.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

.....



RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle au Conseil qu'il a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur et qu'il convient en conséquence de statuer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, d'ores et déjà, à l'unanimité, et sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de renouveler en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur José-Luis GARCIA pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2018, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Paul SEGURET a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Président du Conseil d'Administration et qu'en conséquence il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Puis, il propose que Monsieur Jean-Paul SEGURET soit reconduit dans ses fonctions pour une durée de quatre ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'ores et déjà, à l'unanimité et sous la condition suspensive du renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur José-Luis GARCIA par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de renouveler en qualité de Directeur Général, Monsieur Jean-Paul SEGURET, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2018, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Thierry BENOIT a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat du Directeur Général et qu'en conséquence il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Puis, le Président propose que Monsieur Thierry BENOIT soit reconduit dans ses fonctions pour une durée de quatre ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'ores et déjà, à l'unanimité, de renouveler en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Thierry BENOIT, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2018, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

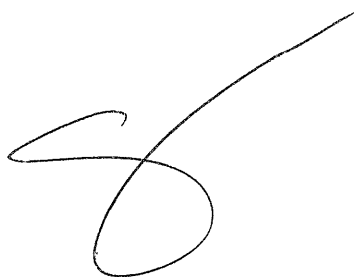
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'Administration délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2014.

Le Président du Conseil d'Administration.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.